RALLYE EPERNAY – VINS DE CHAMPAGNE
01, 02 et 03 AVRIL 2011

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	**Lundi 28 Février 2011 sur le site WEB :** asac-champagne.fr et sport-auto-champagne-ardenne.com
Ouverture des engagements	**Lundi 28 février 2011**
Clôture des engagements	**Lundi 28 Mars 2011**
Publication de la liste des engagés	**Mardi 29 Mars2011 sur le site WEB :** asac-champagne.fr et sport-auto-champagne-ardenne.com
Parution du Road-Book	**Samedi 26 Mars 2011 08h00**
Distribution du Road-Book	**Samedi 26 Mars 08H30 - 16H30 chez AUTOMOTOR** **Dimanche 27 Mars 08H30 - 12H00 au CAMPANILE DIZY** **Jeudi 31 Mars et Vendredi 01 Avril 08H30 - 16H00** **Concession RENAULT** **AUTOMOTOR 100 avenue A.A. Thévenet** **51530 MAGENTA - EPERNAY Tél. 03.26.55.67.11.**
Date et heures des reconnaissances	**Pour les E.S 2-3-5 et 6 : Dans le respect du Code de la Route, à partir du Samedi 26 Mars 09H00, elles sont limitées les Samedi 26 et Jeudi 31 mars de 09H à 21H et les Dimanche 27 et Vendredi 01Avril 08H30 à 16H** **Pour l'ES 1 avec une vitesse Maxi de 40 Km/h, elles sont limitées aux Samedi 26 et Jeudi 31 mars de 10H00 à 11H30 et 15H00 à 19H00.** **Le Vendredi 01 Avril de 10h00 à 11h30 et 15h00/16h00.**
Vérifications administratives	**VENDREDI 01 AVRIL 2011 de 16H00 à 18H30** **SAMEDI 02 AVRIL 2011 de 08H00 à 11H00** **Concession RENAULT** **AUTOMOTOR 100 avenue A.A. Thévenet** **51530 MAGENTA - EPERNAY Tél. 03.26.55.67.11.**
Vérifications techniques	**VENDREDI 01 AVRIL 2011 de 16h30 à 19H00** **SAMEDI 02 AVRIL 2011 de 08H30 à 11H30** **Concession RENAULT** **AUTOMOTOR 100 avenue A.A. Thévenet** **51530 MAGENTA - EPERNAY Tél. 03.26.55.67.11.**

SAMEDI 02 AVRIL 2011

Mise en Parc Fermé	**11H00 à 13H30 - Esplanade Charles De Gaulle**
1ère réunion du Collège des Commissaires Sportifs	**13H30 au PC du Rallye - Maison des Associations** **EPERNAY - 8, rue Maurice Cerveaux**
Affichage de la liste des équipages autorisés à prendre le départ et heures de départ	**14H30 - Tableau d'Affichage Officiel** **Esplanade Charles De Gaulle**
Départ de la 1ère étape pour les VHC - CH Podium	**15H00 - Esplanade Charles de Gaulle**
Arrivée de la 1ère étape - CH Podium	**20H40 - Esplanade Charles de Gaulle**
Publication des résultats de la 1ère étape	**30 mn après l'arrivée du dernier concurrent** **Tableau d'Affichage Officiel Esplanade Charles De Gaulle**

DIMANCHE 03 AVRIL 2011

Publication de l'ordre de départ de la 2ème étape	**07H00 - Tableau d'Affichage Officiel Esplanade Charles De Gaulle**
Départ de la 2ème étape pour les VHC - CH Podium	**08H00 - Esplanade Charles de Gaulle**
Arrivée de la 2ème étape et fin d'épreuve (vers) Pour les VHRS - CH Podium	**15H00 - Esplanade Charles de Gaulle**
Arrivée de la 2ème étape et fin d'épreuve Pour les VHC - CH Podium	**16H30 – Esplanade Charles de Gaulle**
Vérifications finales	**Concession RENAULT - AUTOMOTOR** **100 av. A.A.Thévenet - MAGENTA-EPERNAY**
Publication des résultats	**30 min. après l'arrivée du dernier concurrent** **Tableau d'Affichage Officiel Esplanade Charles De Gaulle.**

Les articles non repris dans le présent règlement sont conformes aux articles du règlement du 15ème Rallye NATIONAL - EPERNAY-VINS DE CHAMPAGNE. Le présent règlement particulier précise et complète le règlement standard F.F.S.A. des rallyes et le règlement de la coupe de France VHC et CLASSIC.

Article 1 P – ORGANISATION

L'Association Sportive de l'Automobile-Club de Champagne organise les Vendredi 1er, samedi 02 et dimanche 03 Avril 2011, en qualité d'organisateur administratif et technique, une épreuve automobile nationale de véhicules historiques CLASSIC, en doublure du 4ème Rallye VHC - EPERNAY-VINS DE CHAMPAGNE, lui-même étant en ouverture du 15ème Rallye National Epernay – Vins de Champagne, dénommée :

1er RALLYE HISTORIQUE CLASSIC EPERNAY - VINS DE CHAMPAGNE

Avec le concours :
- de la Ville d'EPERNAY,
- du CONSEIL REGIONAL CHAMPAGNE-ARDENNE,
- du CONSEIL GENERAL DE LA MARNE,
- des COMMUNES de CHOUILLY, CUIS, CRAMANT, AVIZE, AY, MUTIGNY, CORMOYEUX, FLEURY-LA-RIVIERE, MARDEUIL, BOUQUIGNY, TROISSY, NESLE-LE-REPONS, FESTIGNY, MESNIL-LE-HUTIER, LEUVRIGNY,
- de la COMMUNAUTE DE COMMUNES D'EPERNAY - PAYS DE CHAMPAGNE.

Le présent règlement a été enregistré à la FFSA, sous le permis d'organisation N°…….. , en date du ……...

Comité d'Organisation :
ASSOCIATION SPORTIVE DE L'AUTOMOBILE CLUB DE CHAMPAGNE
Président : Frédéric DUHAL
Membres : L'ensemble des membres du Comité Directeur de l'Association Sportive de l'Automobile-Club de Champagne.

Organisation du Rallye et secrétariat
ASSOCIATION SPORTIVE DE L'AUTOMOBILE CLUB DE CHAMPAGNE
7 rue du Colonel Fabien – 51100 REIMS
Tél. 06.62.24.86.92. – Fax. 03.26.58.12.72.

E-mail : contact@asac-champagne.fr
Ou
comite-regional-sport-automobile-5108@wanadoo.fr

Site web : http://www.asac-champagne.fr
Ou
Sport-auto-champagne-ardenne.com

Permanence du rallye :
Jusqu'au Vendredi 1er Avril 2011 : 7 rue du Colonel Fabien – 51100 REIMS - Tél. Tél. 06.62.24.86.92. – Fax. 03.26.58.12.72.
Du Samedi 02 au dimanche 03 Avril 2011 : PC COURSE Maison des Associations – 8 rue Maurice Cerveaux - EPERNAY

Tableau officiel d'affichage
Jusqu'au Vendredi 01 Avril 2011 – 18H00 : 7 rue du Colonel Fabien 51100 REIMS
Du Samedi 02 au dimanche 03 Avril 2011 : ESPACE « INFO TEMPS » Esplanade Charles De Gaulle - EPERNAY

Accueil officiels et Commissaires : Ets AUTOMOTOR Concession RENAULT
100 avenue A.A. Thévenet 51530 MAGENTA - Tél. 03.26.55.67.11.

1.1. OFFICIELS

Collège des Commissaires Sportifs :

Président :	Dominique LUNEL
Membres :	Etienne MORIN, Denis HUSTACHE
Directeur de Course :	Jean-Charles BIDAL
Directeur Adjoint :	Bernard COUSIN
Directeur Adjoint délégué aux VH :	Jean-Yves MAUER, Isabelle MAUER (traitement informatique des temps).
Chargés des relations avec les concurrents :	Responsable : Aurélie FERNANDES, Elisabeth LOUIS Adjoints : Patrice COTET - Claude CONDAMIN
Commission Technique :	Patrick MAIRET, Hervé DUROU, Jean-Michel DESSE
Juges de fait :	Anne-Catherine VIEHE et Yves BLANPAIN, Patrice COTTET et Claude CODAMIN

Et tous les officiels du 15èmé Rallye Epernay Vins de Champagne,
À l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs

1.2. ELIGIBILITE

Le **1er RALLYE CLASSIC - EPERNAY-VINS DE CHAMPAGNE** compte pour :
- Le Challenge des Rallyes du Comité Régional Champagne-Ardenne

1.3. VERIFICATIONS

Conforme au règlement standard FFSA.

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les Vérifications qui auront lieu le Vendredi 1er Avril 2010 de 16H30 à 19H00 et le Samedi 02 Avril 2011 de 8H00 à 11H30 à la **Concession RENAULT-AUTOMOTOR à MAGENTA-EPERNAY** - Tél. 03.26.55.67.11.

1.3.12. Contrôle final

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées Dimanche 03 Avril 2011, à la Concession RENAULT-AUTOMOTOR à MAGENTA-EPERNAY, Tél. 03.26.55.67.11, conformément au programme du rallye. Tarif horaire (ttc) de la main d'œuvre : **55,00** €.

Article 2 – ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Article 3 – CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5. Toute personne qui désire participer au 1er rallye historique CLASSIC **EPERNAY-VINS DE CHAMPAGNE** doit adresser la demande d'engagement jointe, dûment complétée, accompagnée de deux photos d'identité (une pour chaque membre de l'équipage) **et du chèque du montant des droits d'engagement** à l'adresse suivante **;**

ASACC
9 chemin des Bas Jardins
ZAC des Bas Jardins
51530 DIZY
Tél : 03.26.55.01.67.
Fax : 03.26.55.02.17.
Mail : varlet.auto@orange.fr

Au plus tard le LUNDI 21 MARS 2011 (date de la poste faisant foi).

3.1.10P. Le nombre maximum de partants est limité à **45** équipages. L'ensemble des 4 épreuves (VHC, VHRS, CLASSIC et MODERNES) est limité à **180** équipages.

3.1.11P. Droits d'engagement

Les droits d'engagement sont ainsi fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **375 €uros.**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **750 €uros.**

3.2P. EQUIPAGES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.3P. ORDRE DES DEPARTS

Conforme au règlement standard FFSA.

Les concurrents partiront en ouverture du **15ème Rallye EPERNAY-VINS DE CHAMPAGNE,** après les VHC.

Article 4 – CONDITIONS D'ADMISSION DES VOITURES

4.1. VOITURES AUTORISEES et Conforme au règlement standard FFSA.

Sont admises les voitures admises en Rallye de Régularité Sportive dans la catégorie Régularité Historique, voitures telles que définies dans l'annexe K du code sportif de la FIA jusqu'au 31/12/1981.

La voiture présentée par le concurrent doit être équipée au niveau sécurité tel que défini pour les VHC dans l'annexe K article 5 pour GT/GTS quelle que soit sa configuration.

Les concurrents devront présenter aux vérifications administratives un laisser passer pour Parcours de Régularité Historique ainsi que le PASSEPORT TECHNIQUE 3 VOLETS (pour les voitures appartenant à un licencié FFSA).

4.3 PNEUMATIQUES ET SECURITE VESTIMENTAIRE

Conformes aux dispositions prévues dans l'annexe K en cours de validité.

Toute assistance sera interdite en dehors du parc d'assistance (voir règlement).

Article 5. - PUBLICITE

Les publicités obligatoires et facultatives seront communiquées par un additif.

Toute opération publicitaire, de promotion, de VIP, de communication, utilisant ou se référant au **RALLYE EPERNAY-VINS DE CHAMPAGNE**, ou utilisant son image, ainsi que l'utilisation de films vidéos et de photos à des fins commerciales ou assimilées, devra obtenir l'accord écrit de l'organisation et payer les droits prévus.

Article 6 P– SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P DESCRIPTION

Le 1er **TROPHEE HISTORIQUE CLASSIC - EPERNAY-VINS DE CHAMPAGNE** comporte un parcours de 341,720 kms avec 10 Epreuves Spéciales (5 différentes), d'une longueur totale de 130,140 kms, soit 38,08 %. Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

1ère ETAPE	2ème ETAPE
EPERNAY – EPERNAY **102,930 kms**	**EPERNAY – EPERNAY** **238,790 kms**
4 Epreuves Spéciales – soit 36,899 kms (35,85%)	**6 Epreuves Spéciales – soit 93,241 kms (39,05%)**
ES **1** Epernay-Mardeuil **3,047** kms ES **2** Ay-Mutigny **4,024** kms ES **3 et 4** Chouilly-Cuis-Cramant-Avize **14,914** kms	ES **5-7 et 9** Cormoyeux – Fleury-la-rivière **9,574** kms ES **6-8 et 10** Bouquigny - Troissy - Nesles le Repons - Festigny – Mesnil le Hutier - Leuvrigny – Le chêne la Reine **21,505** kms

Les horaires font l'objet de l'annexe 1 figurant dans le présent règlement. L'itinéraire précis avec carte des ES au 1/25000ème sera remis avec le Carnet d'Itinéraire et la plaque de reconnaissances à chaque concurrent régulièrement engagé, dés le début de la période de reconnaissance.
Un exemplaire du Carnet d'Itinéraire sera mis gratuitement à la disposition de chaque équipage engagé, dans le hall de la **Concession RENAULT–AUTOMOTOR 100 avenue A.A. Thévenet 51530 MAGENTA - Tél. 03.26.55.67.11.** Conformément au programme.
Des exemplaires supplémentaires seront disponibles au prix de 70 € par exemplaire.

6.2 RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA, dans le stricte respect du Code de la Route elles seront seulement autorisées à partir du Samedi 19 Mars 2011 à 09H00 et sont limitées :

Pour l'ES 1 avec une vitesse Maxi de 40 Km/h, elles seront limitées <u>aux Samedi 26 et Jeudi 31 mars 2011</u>, de 10H00 à 11H30 et de 15H00 à 19H00. Attention aux contrôles de passage.

Pour les E.S 2/3/4/5/6/7/8/9/10, dans le respect du Code de la Route, elles seront limitées aux Samedi 26 mars 2011 et Jeudi 31 mars 2011 de 09H00 à 21H00, et les Dimanche 27 mars et Vendredi 1er Avril 2011 de 08H30 à 16H00.

6.2.6. EQUIPAGES. Chacun des membres des équipages devra fournir <u>deux jeux de photos d'identité récentes et nettes (1 du pilote et 1 du copilote), ainsi que l'identification de leur voiture de reconnaissance (modèle, couleur, immatriculation), pour obtenir leur fiche de reconnaissance.</u> Seuls les deux membres de l'équipage pourront être présents à bord de leur véhicule de reconnaissances.
L'étiquette d'identification doit impérativement être visible dans le coin supérieur gauche (coté passager).

Un contrôle de la conformité technique de cette voiture pourra être effectué à tout moment des reconnaissances.
Des contrôles de vitesse seront effectués sur le parcours des épreuves spéciales ou en dehors de celles-ci.
Les voitures de reconnaissance doivent être couvertes par une assurance comme exigée par la Loi, aucune responsabilité ne sera imputable aux organisateurs.

Les reconnaissances sont limitées à TROIS passages par Epreuve Spéciale.

Si l'un des deux membres de l'équipage ne pouvait pas participer aux reconnaissances, une demande de dérogation devra être faite auprès de l'organisation. La prise d'images vidéo par l'équipage lors des passages de reconnaissance est autorisée.
A la remise du carnet d'itinéraire (voir programme page 1), les concurrents recevront une fiche de reconnaissance qu'ils utiliseront librement pendant les sessions de reconnaissance par ES. Cette fiche devra être présentée à toute demande d'un commissaire dûment complétée (au stylos et **non au crayon de papier**), sous la responsabilité du concurrent, en tout lieu du parcours du **15ème RALLYE EPERNAY-VINS DE CHAMPAGNE**.
Les passages se feront sur routes ouvertes à la circulation, dans le cadre du Code de la Route (respect des limitations de vitesse et de la signalisation). Néanmoins, les autorités et les riverains auront préalablement été prévenus par les organisateurs.

6.2.7. PENALITES **Conforme au règlement standard FFSA.**

<u>Les fiches de contrôle des reconnaissances sont à remettre lors des vérifications administratives.</u>

6.3. CARNET DE CONTROLE. Conforme au règlement standard FFSA.

<u>Article 7 – DEROULEMENT DU RALLYE</u> **Conforme au règlement standard FFSA.**

Avant le départ, les voitures devront être amenées dans le parc fermé de départ, Esplanade Charles De Gaulle, le SAMEDI 26 Mars 2011, au plus tard à 14H00.

7.1. SUPER RALLYE

Tout concurrent exclu pour un retard supérieur au maximum autorisé entre 2 contrôles horaires, en fin de section ou d'étape pourra réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

Avoir signifié au CRAC sa décision de réintégrer le Rallye au plus tard 30 minutes avant le début de la réunion du collège précédant le départ de l'étape suivante ; - avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des commissaires techniques 30 minutes avant l'heure de départ de la 1ère voiture fixée pour l'étape suivante. Il se verra affecté d'un temps forfaitaire total égal à celui du concurrent classé dernier (pénalités incluse), plus dix heures de pénalité et cinq minutes par ES non parcourue en intégralité. Ils seront positionnés selon l'article 3.3 du règlement standard des rallyes, sans attribution de points.

7.5.17.1. Sécurité des concurrents, tout équipage **DOIT IMPERATIVEMENT INFORMER** au plus vite la Direction de Course de son abandon au numéro de téléphone communiqué lors des vérifications. La non observation de cette règle entraînera pour l'équipage **une pénalité financière** à la discrétion des commissaires sportifs.

<u>Article 9 – CLASSEMENTS</u>

En fin de rallye, il sera établi un classement général ;
Le classement final sera obtenu par addition des temps réalisés sur chaque épreuve sur route, augmenté des éventuelles pénalisations. Seul le classement final affiché à l'arrivée du rallye est officiel.

<u>Article 10P – COUPES</u>

Il n'y aura pas de prix en espèces, seul les trois premier du classement général recevront une coupe **<u>(concurrents présents).</u>**

La remise des Prix se déroulera sur le podium – Esplanade Charles de Gaulle à Epernay le : **03 Avril 2011 à l'arrivée sur le podium**.